

AUX AGENT.ES. DES SERVICES IMPÔTS DES ENTREPRISES



Dans une DGFIP à bout de souffle, où les restrictions budgétaires pèsent chaque jour un peu plus sur les conditions de vie au travail et l'exécution des missions, la CGT Finances Publiques fait entendre la voix des agents des SIE.

Plusieurs chantiers se sont ouverts, chacun emportant des conséquences importantes pour l'ensemble de la mission. Nous revenons ici sur les éléments les plus marquants de la période.

La CGT Finances Publiques entend encore œuvrer afin de suivre les revendications propres aux agents des SIE et de faire en sorte que celles-ci soient reconnues, écoutées et satisfaites, à l'instar de celles portées par tous les agents des Finances Publiques.

Les nouveautés du dernier groupe de travail (GT) de novembre 2021, consacré à la relocalisation des emplois et aux centres de contact des professionnels, étouffent encore un peu plus cette structure, déjà bien maltraitée. Il fait suite aux GT de novembre 2020 sur la démétropolisation et à ceux consacrés au recouvrement forcé en 2020 et 2021, la genèse datant de 2015 avec la mise en place du travail à distance dans les SIE.

le vote cgt pour défendre mes droits !



AdasStock240_F_407821068

RESTRUCTURATIONS ET DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES SIE

La solution de regrouper des SIE pour aboutir à 1 seul par département avec 50 agents, au motif de mieux gérer les problèmes d'effectifs, est déjà un échec. En effet, d'après les remontées du terrain, ce sont souvent ces gros sites qui sont les plus demandeurs en équipes de renfort, même lorsqu'ils sont implantés dans des centres-villes considérés comme attractifs. Pour la CGT, cette situation dégradée servira encore de levier à la direction générale pour justifier leur fermeture, quand le dépeçage de leurs missions sera achevé.

Créés uniquement pour amplifier et justifier les suppressions d'emplois, ce sont les services qui ont connu et connaissent toujours de plein fouet les réformes successives et leurs conséquences sur l'organisation du travail.

Polyvalence et "priorisation des tâches" sont devenues la norme au détriment du service rendu aux usagers, de la justice fiscale et des conditions de vie au travail des agents.

La course aux statistiques et le manque croissant de moyens humains dans ces services ont engendré des pertes de sens du travail pour les agents et une massification des tâches, au détriment de la qualité et entraînant des dérives particulièrement néfastes :

- ➔ Traitement de listings quotidiennement, faisant perdre toute substance aux missions pour les agents en butte à l'industrialisation des tâches ;
- ➔ Remboursements de créances aux entreprises sans moyens de contrôle ;
- ➔ Relances non envoyées ou sans recommandé, contrairement à ce qui est prévu par la loi ;
- ➔ Applications insuffisamment développées, générant bidouillages de saisies ou de procédures ;
- ➔ Avalanche de charges insidieuses à marche forcée non quantifiées (transfert de missions en provenance des douanes) process chronophages (traitement du PAS et de son processus de pénalisation issu d'une technocratie totalement hors sol au regard des enjeux).

Concernant spécifiquement la gestion du PAS, son recouvrement mis à la charge des SIE impacte également violemment leur fonctionnement quotidien sous d'autres aspects : ce sont les SIE qui reçoivent les questions et critiques des professionnels, portant sur des problématiques pour lesquelles ils n'ont le plus souvent pas la main pour apporter des solutions ! De plus, les bugs du prélèvement à la source génèrent un surcroît de travail, notamment en raison de sommes en provenance d'entreprises, impossibles à affecter et qui sont classées en affaires. Sommes qui nécessitent des recherches chronophages pour être régularisées.



CHANGEMENTS INCESSANTS D'ORGANISATION ET DE PÉRIMÈTRE DES MISSIONS

Les SIE font partie des services les plus découpés en termes de missions et subissent des changements de fonctionnement permanents, rendant impossible toute projection sur leur avenir, celui des agents et de l'encadrement ! En voici quelques exemples :

- ✓ **Installation de services travaillant à distance hors du département exportateur**

Dans le cadre des relocalisations de services dans les territoires, 18 antennes de SIE composées de 25 agents chacune seront installées sur la période 2022/2024 (17 extra départementales et 1 infra départementale), pour le compte de 17 directions exportatrices.

Le périmètre fonctionnel sera regroupé en 3 catégories :

- ➔ **Des actes de pure gestion** : traitement des Avisir, gestion des locaux dans Gespro, exploitation de listes ou d'états pour les besoins de la gestion (ex : liquidation de l'impôt sur les sociétés) ;

- ➔ **La surveillance et la relance des défallants** : de la détection jusqu'au rétablissement de l'assiette via des procédures d'imposition d'office ;

- ➔ **Des procédures contentieuses et des remboursements** : remboursement de crédit de TVA et d'autres impôts, restitution d'excédents, contentieux de la CFE. Cette cotisation étant, trop souvent, devenue variable d'ajustement des tâches d'un agent de SIE.

- ✓ **Centralisation de certaines missions dans des services à compétence nationale (gestion des quitus, guichet TVA en ligne)**

La délivrance des certificats fiscaux (quitus) totalement dématérialisée se fait à distance depuis le 1er janvier 2022, dans un service basé à Denain dans le Nord, sur certaines directions avant d'être étendue à l'ensemble du territoire (01/09/2023).

Concernant la TVA sur le commerce en ligne, une structure unique positionnée à Noyon, composée de 10 agents, traite les missions auparavant réalisées par la DINR et les SIE.

- ✓ **Création de Centres de Contacts dédiés aux professionnels (CC Pros)**

10 CC Pros vont être créés entre 2021 et 2024, pourvus de 30 à 50 agents chacun, qui prendront en

charge l'accueil à distance de l'ensemble des SIE du ou de plusieurs départements. En 2024 ces 10 CC Pros couvriront environ 45% de la population nationale des usagers professionnels.

- ✓ **Transfert du recouvrement forcé dans les PRS**

La direction générale veut repenser la chaîne du recouvrement forcé en le regroupant dans une entité unique.

Il faut donc restructurer les PRS, trop petits pour la plupart, en créant un poste comptable par département chargé des restes à recouvrer des SIE, SIP et trésoreries amendes.

- ✓ **Création de nouveaux Pôle Nationaux de Soutien au Réseau (PNSR des professionnels, actions lourdes en recouvrement forcé)**

Les taxes annexes de la sphère des professionnels, le suivi des questions WIFIP et l'élaboration d'aides techniques ont été confiés à un PNSR (gestion des professionnels) créée en septembre 2021 à Pau avec 20 agents.

Un autre PNSR dédié à l'accompagnement du réseau sur les actions complexes en matière de recouvrement forcé sera créé en 2022 à Dax (avec 5 agents, puis 26 en 2025). » L'objectif du PNSR est d'apporter une offre de services aux directions qui ne disposeraient pas des compétences ou du temps nécessaires pour mener à bien une action en recouvrement complexe ».



REVENDICATIONS DE LA CGT :

👉 **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique des moyens humains et matériels nécessaires pour réassurer pleinement les missions des SIE dans un contexte législatif en constante évolution. Elle réaffirme la nécessité du respect des missions et du retour à la séparation de l'assiette et du recouvrement. L'expertise des agents doit être préservée afin de garantir la qualité d'exercice des missions et l'intérêt du travail.

Elle s'oppose aux fusions, regroupements, disparitions ou délocalisations des services de gestion et d'assiette et de recouvrement.

Au-delà de la disparition des SIE, c'est une question d'aménagement global du territoire et du réseau de la DGFIP en particulier qui se pose. Pour la CGT, il faut effectivement dynamiser les territoires, mais avec des services qui répondent aux besoins locaux et avec des effectifs en nombre suffisant.

👉 **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique le maintien de toutes les implantations territoriales fixes et de pleine compétence, de la DGFIP avec les emplois nécessaires à l'accomplissement des missions, ainsi que le maintien de tous les accueils existants au sein de ses structures et des services de gestion.

La CGT Finances Publiques revendique :

Le maintien des SIE sur tout le territoire avec le personnel à la hauteur des besoins !



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
POUR MES DROITS JE VOTE CGT !**

**La CGT va continuer sa lutte
contre ces réformes destructrices,
AGENT.E.S DE LA SPHÈRE SIE
Pour faire vivre votre mission et
entendre vos revendications**



**1^{er} au 8 décembre 2022
VOTEZ CGT**